



Le Bulletin d'informations de l'Association des Industries d'Haïti

Mot du Président

Chers lecteurs,

Durant le mois d'Août plusieurs rencontres se sont tenues avec les membres de l'ADIIH autour de la question du « De-Risking ».

C'est ainsi que le jeudi 4 Août des membres de l'ADIIH ont rencontré le représentant de la Banque Interaméricaine de Développement M. Roberto de Michele, Spécialiste Principal qui a dressé un tableau très sombre de la situation financière d'Haïti.

En effet, le dernier rapport fait en Novembre 2008 par le FATF (Financial Action Task Force), GAFI (Groupe d'Action Financière) en Français, montre qu'Haïti n'était pas en conformité avec les lois contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Haïti est membre du CFATF (Caribbean Financial Action Task Force) et les législations doivent être votées avant Novembre 2016 pour que le pays ne subisse pas le même sort que Belize où toutes les transactions financières avec les Etats-Unis sont actuellement fermées.

Si d'ici Octobre ces lois ne sont toujours pas votées, les conséquences seront désastreuses pour les citoyens haïtiens. Les cartes de crédit seront bloquées, les transferts d'argent couteront plus chers ou seront tout simplement annulés. Que dire des transferts émis par la diaspora ? Que dire des transferts effectués par les parents d'universitaires actuellement à l'étranger ? Plusieurs secteurs de la vie nationale comprennent les enjeux et se sentent menacés.

Déjà certaines banques correspondantes avec des banques haïtiennes ont décidé d'arrêter toutes relations bancaires. Une suspicion s'était levée lors de la publication du décret de La Gonâve.

Cependant, se mettre en conformité à travers les lois n'est qu'une première étape. La seconde concerne un deuxième rapport effectué en 2012 dans lequel le FATF/GAFI demande à ce que la traçabilité des mesures est effectivement suivie, ce qui signifie que les banques haïtiennes n'ont pas de clients suspectés de transactions illicites. Ce travail doit être fait par l'UCREF avant 2019, date de la prochaine évaluation.

L'ADIIH eut aussi à rencontrer des syndicalistes que la question intéresse et qui se sentent particulièrement concernés par les risques que comporte la question financière car le « De-risking » risque de faire perdre des milliers d'emplois et comme ils le disent eux-mêmes dans une lettre du Front national des syndicats Haïtiens (FNSH) adressée à l'ADIIH « **Notons que si la 50^{ième} Législature ne vote pas ces lois avant octobre 2016, Haïti va plonger dans l'isolement à l'échelle internationale dans lequel aucune banque américaine ne pourra effectuer de transactions commerciales et économiques avec le pays. Ceci va entraîner des conséquences néfastes sur l'économie haïtienne, voir son effondrement.** »

Des dispositions ont été prises pour faire un plaidoyer solide auprès des Parlementaires. Plusieurs activités connexes se sont aussi déroulées afin que la population dans son ensemble soit mise au courant des enjeux et du désastre qui pourrait nous arriver si le pays n'est pas en conformité avec les lois financières internationales.

Georges B. Sassine
Président

Dans ce numéro

| | |
|--------------------------------------|---|
| Mot du Président | 1 |
| Actualités | 2 |
| Rencontre avec des syndicalistes | 3 |
| Made in Haïti! | 3 |
| Employment report | 3 |
| De-Risking and Correspondent Banking | 3 |

PUBLICATION

Conseil d'Administration

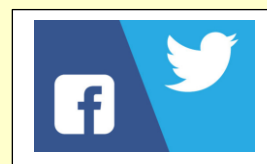
MISE EN PAGE

Marie-Louise Augustin Russo
Directrice Exécutive

Points intéressants

Numéros d'Urgence de la PNH
Recommandations du GAFI

**Les industries créent
les emplois!**



Pour les urgences

service@pnh.ht
+509.3836.1111
+509.3837.1111
+509.3838.1111
+509.3839.1111
114

Actualités

Recommandations du GAFI

Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental établi en 1989 par les ministres de ses juridictions membres. Le GAFI a pour mandat d'élaborer des normes et de promouvoir la mise en œuvre efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles pour lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, le financement de la prolifération ainsi que les autres menaces connexes pour l'intégrité du système financier international. En collaboration avec les autres acteurs au niveau international, le GAFI identifie également les vulnérabilités nationales dans le but de protéger le système financier international contre les utilisations abusives.

Les recommandations du GAFI définissent un cadre complet et cohérent de mesures devant être mises en œuvre par les pays afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Les pays disposant de cadres juridiques, administratifs et opérationnels et de systèmes financiers différents, ils ne peuvent pas tous adopter des mesures identiques pour parer à ces menaces. Ainsi, les recommandations du GAFI constituent des normes internationales que les pays devraient mettre en œuvre au moyen de mesures adaptées à leur situation particulière. Les recommandations du GAFI définissent les mesures essentielles que les pays devraient mettre en place pour :

- 1-identifier les risques et développer des politiques et une coordination au niveau national ;
- 2-agir contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération ;
- 3-mettre en œuvre des mesures préventives pour le secteur financier et les autres secteurs désignés ;
- 4-doter les autorités compétentes (par exemple, les autorités chargées des enquêtes, les autorités de poursuite pénale et les autorités de contrôle) des pouvoirs et des responsabilités nécessaires et mettre en place d'autres mesures institutionnelles;
- 5-renforcer la transparence et la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques ;
- 6-faciliter la coopération internationale.

Pour plus d'information concernant le GAFI, veuillez visiter le site web: www.fatf-gafi.org

Sun Auto: position de l'ADIH

L'ADIH est aussi outrée de constater que des actes aussi répréhensibles puissent être commis sans sanction.

Comme toutes les institutions du pays, la Présidence a aussi « déploré » cet incident. Des arrestations ont-elles été effectuées ? Qui a été inquiété ?

Le secteur privé haïtien, pourvoyeur d'emploi se voit en face de malfrats agissant en toute impunité. L'ADIH dénonce ouvertement ces agissements et demande à ce que des mesures disciplinaires soient prises à l'encontre des malfaiteurs, connus de tous et dénoncés par la clameur publique, le plus rapidement possible.

Sera-t-il nécessaire d'organiser un plaidoyer pour que la justice exerce son rôle dans ce pays ? Quand donc prendra fin l'impunité ?

Foire textile de Toronto

Une foire textile s'est tenue à Toronto du 22 au 24 Août. C'est la première foire organisée dans cette ville qui avait pour but de mettre ensemble l'industrie du vêtement, les dessinateurs de mode, les manufactures internationales et les instructeurs du secteur textile, la mode et le monde du « Sourcing ».

Cette première foire a présenté au public des manufactures de plusieurs pays et leurs produits. Étaient présents : La Chine, le Bangladesh, Taiwan, le Japon, l'Inde, le Pakistan, le Mexique, la Colombie, le Pérou, aussi bien que les Etats-Unis et le Canada.

Il reste à espérer qu'à la prochaine foire, Haïti sera présent, car le marché Canadien est aussi important que celui des Etats-Unis.

Nous y avons rencontré les représentants de WRAP et de TESTEX et plusieurs contacts ont été établis pour le secteur textile haïtien.

Rencontre de membres du secteur privé au sujet des recommandations du GAFI. Préparation d'un plaidoyer pour faire activer les démarches.



Quatre Présidents de l'ADIH



Vue des intervenants

Association des Industries d'Haïti**ADIH**

21, rue Borno
Immeuble Palms
Pétion-Ville, Haïti HT 6143

Téléphone :

509-2946-1211

info@adih.ht

administration@adih.ht

Nous sommes sur le Web !

Rendez-nous visite à
l'adresse :

www.adih.ht



Les industries créent les emplois!

Made in Haiti!**EMPLOYMENT REPORT**

| June 2016 | | July 2016 | |
|---------------|---------------|---------------|---------------|
| TOTAL | HOPE | TOTAL | HOPE |
| 40,917 | 40,840 | 40,572 | 40,495 |

May figures were 41,180 (Total) and 41,103 (HOPE)

Rencontre avec les syndicalistes sur le De-risking

Rencontre à l'ADIH avec des syndicalistes touchés par la brûlante question du De-Risking. Risque de perte de milliers d'emplois et de l'arrêt des transferts venant de la diaspora. La nation ne devrait-elle pas s'en inquiéter ?



De-Risking and Correspondent Banking – A Caribbean Example

Not too long ago, news started to emerge that Jamaican banks would sever relations with *cambios* as they created problems with their international correspondent banks. (To transfer money abroad, banks need partner banks in that country, these are called correspondent banks.) This is a severe problem as in today's modern, globalized world, countries depend on international financial transactions for trade and other flows such as remittances.

We quickly assumed that anti-money laundering (AML) considerations must be at the heart of the problem, so fixing any gaps in the AML framework would fix the issue. So, the Country Office Jamaica hired a lawyer and went out to find the AML hole to fill. Unfortunately, we had just stumbled over a world-wide issue that was just about to unfold, so this is not a blog about how we solved the issue in the blink of an eye but rather to highlight and explain the issue.

The Policy Brief on correspondent banking and AML in Jamaica contains an [in-depth analysis](#).

It was indeed AML considerations that caused the reluctance of banks to offer correspondent services to *cambios*. However, we were wrong in thinking that filling some loopholes would fix the issue. Not only did Jamaica have quite a robust AML framework, they were also in the process of addressing remaining deficiencies, resulting in a robust AML framework in an international perspective. However what happened was, based either on a real or perceived threat from regulators, international banks started to sever business relations that they saw as high risk. This practice is called '**de-risking**'. This is contrary to managing risks based on the approach elaborated by the Financial Action Task Force (on Money Laundering). Obvious candidates for de-risking were correspondent banking relations with foreign banks in small, lesser-known countries that worked with money services businesses, which are seen as especially risky. A correspondent bank is responsible for due diligence of its clients, but there is an important twist: that responsibility also includes knowing how well its clients do their own due diligence of their own clients. So as a result, the bank abroad is responsible for what happens in some country thousands of miles away and/or needs to trust the regulatory framework and its implementation. The graph below is a schematic representation of this chain of liability. However, it can be much more complicated if, for instance, funds are transferred between two countries that do not have direct correspondent relations.

Responsibility extends to the client of the client of the client

Compliance officers at banks have an in-depth knowledge of the legal and regulatory framework in their country but that knowledge does not extend to hundreds of countries that they deal with. And how could they?

So what is the solution? Unfortunately, there is no straightforward answer and several reports in the international press indicate that the issue is worsening, affecting correspondent relationships in several countries. Authorities from affected countries are in bilateral discussions with correspondent banks and regulators to find ways to overcome the risk of international banks to be involved in money-laundering transactions. And countries that want to be part of the international financial system of course need to be fully compliant with all AML regulations and have effective enforcement. The issue however remains, checking compliance in a country far away is challenging and costly.

What has changed since the time when we stumbled over the issue is that the risks to financial flows has been recognized and several institutions, including the [Financial Action Task Force \(FATF\)](#), the IMF and the IDB have started work to find a viable solution. This is important as integration in the international financial system is central for economic development.

Source: blogs.iadb.org, **by Juan Pedro Schmid**